

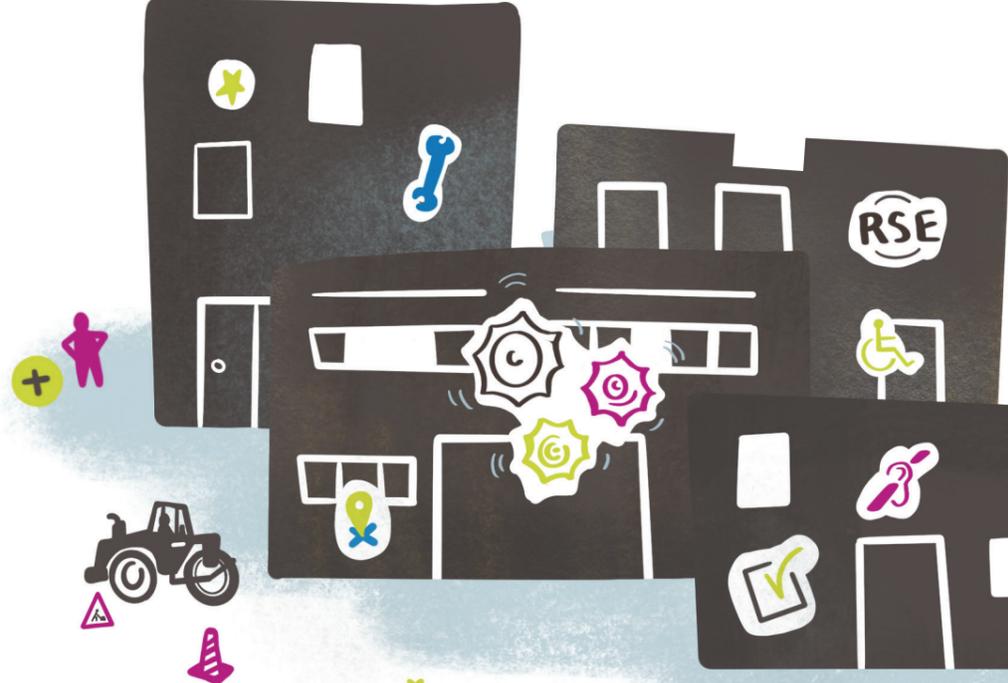
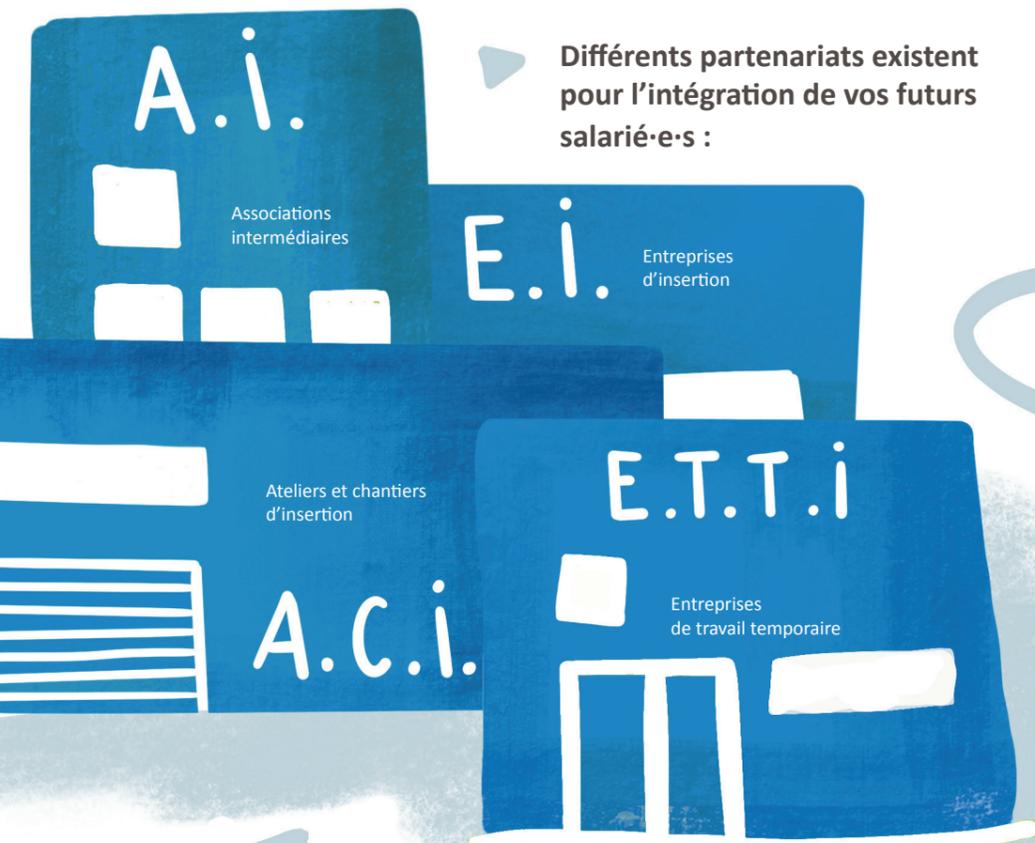
# RECRUTEZ

# EN TOUTE CONFIANCE

grâce aux **ENTREPRISES SOCIALES D'ALSACE**

Elles forment et encadrent les salariés en parcours d'insertion.

Différents partenariats existent pour l'intégration de vos futurs salarié·e·s :



mise à disposition de personnel

sous-traitance

périodes d'immersion

### DES POSTES VARIÉS

- agent-e de service à la personne
- manutentionnaire
- conducteur-riche de ligne
- employé-e de libre-service
- ouvrier-ère
- maçon-ne
- agent-e de propreté ou d'entretien
- agent-e de sécurité
- aide-cuisinier-ère
- serveur-euse
- préparateur-riche de commandes...

**Les 9 000 SALARIÉ·E·S** acquièrent ou consolident savoirs, savoir-être et compétences et sont prêts à vous rejoindre.

« Nous recherchons toujours de nouvelles candidatures car le turn-over dans le secteur est important. Notre entreprise a **des valeurs humaines et d'entraide**, la collaboration avec l'entreprise solidaire a donc **du sens**. Les responsables nous recommandent des personnes parmi leurs salariés.

Par rapport aux autres voies, le taux de réussite est bien meilleur : ces personnes sont **expérimentées, testées par l'entreprise sociale**. C'est top ! Elle accomplit un **important travail d'accompagnement** en amont. Le partenariat va se poursuivre, nous sommes très satisfaits. »

Aurélie, chargée des ressources humaines

« Grâce à une entreprise solidaire partenaire, nous recrutons **4 à 5 personnes / an**, en CDI.

L'avantage est que ces salariés sont déjà formés, **ils connaissent le métier**, la relation à la clientèle, la réalité du terrain. Les candidatures correspondent mieux et **ils restent**. »

Marine, responsable d'agence

« Après la faillite de la boîte où j'étais serrurier, j'ai travaillé deux ans dans une entreprise sociale. Pendant mon contrat, j'ai pu suivre **plusieurs formations** : une en interne sur la sécurité et la santé au travail, une autre sur l'**entretien des espaces verts**\* au CFPPA d'Obernai, et une habilitation électrique. La collectivité où j'effectuais des heures de mise à disposition **m'a embauché** à la fin de mon contrat. Ça me plaît, je suis **autonome**. »

Bernard, agent dans une Communauté de communes

\*Dans le cadre du programme de formations régional géré par l'URSIEA pour les salariés des entreprises sociales



Retrouvez plus d'informations sur [www.ursiea.org/recruteurs](http://www.ursiea.org/recruteurs)

Un projet soutenu par

